

GC/GG

- **CR AFFICHÉ** sur le panneau situé à l'Hôtel de Ville Place Foch 61000 ALENÇON (à côté du service Etat-Civil) aux heures habituelles d'ouverture de la Mairie d'Alençon, siège de la Communauté Urbaine d'Alençon
- **CR PUBLIÉ** en même temps sur le site Internet CUA : <http://www.communaute-urbaine-alencon.fr>
- Les délibérations et les 3 derniers procès-verbaux adoptés des séances du Conseil sous forme numérique sont consultables sur le site Internet CUA : <http://www.communaute-urbaine-alencon.fr>

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DU 9 JUILLET 2015
HALLE AUX TOILES D'ALENÇON**

COMPTE-RENDU DE SÉANCE POUR AFFICHAGE

Affiché le 17 JUILLET 2015
conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

SÉANCE DU 9 JUILLET 2015

L'an deux mille quinze, le neuf juillet, à dix-huit heures zéro minute, le Conseil de Communauté Urbaine d'Alençon, sur convocation adressée le 3 juillet 2015 et sous la présidence de **Monsieur Joaquim PUEYO**, s'est réuni en séance publique à la Halle aux Toiles d'Alençon.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, sauf :

Mme Annie DUPERON qui a donné pouvoir à **Mme Christiane COCHELIN**.
Mme Anne-Sophie LEMEE qui a donné pouvoir à **M. Jacques ENSAULT**.
Mme Ivanka LIZE qui a donné pouvoir à **M. Dominique ARTOIS**.
Mme Stéphanie BRETTEL qui a donné pouvoir à **Mme Lucienne FORVEILLE**.
M. Jean-Louis RICHARD qui a donné pouvoir à **M. Joaquim PUEYO**.
M. Emmanuel DARCISSAC qui a donné pouvoir à **Mme Catherine DESMOTS**.
M. Thierry MATHIEU qui a donné pouvoir à **M. Bertrand ROBERT**.
M. Bruno ROUSIER qui a donné pouvoir à **Mme Martine MOREL**.
M. François HANOY qui a donné pouvoir à **M. Michel MERCIER**.
M. Daniel VALLIENNE qui a donné pouvoir à **M. Gérard LURÇON**.
M. Jean-Louis BATTISTELLA qui a donné pouvoir à **M. Pascal DEVIENNE**.
M. Mehmetemin SAGLAM qui a donné pouvoir à **M. Armand KAYA**.

Mmes Jitske BARRIERE, Sophie DOUVRY, Christine HAMARD, Florence MAUNY UHL, Christine ROIMIER, Marie-Claude SOUBIEN, Mrs Michel GENOIS, Patrice LAMBERT, Serge LAMBERT, Jean-Patrick LEROUX, Georges LETARD, Patrick LINDET, Fabien LORQUER, Philippe MONNIER, Jean-Luc TROUSSARD, Jean-Pierre RUSSEAU, Jean-Marie LECLERCQ, Emmanuel ROGER, Ludovic ASSIER, Viviane FOUQUET, excusés.

Monsieur Patrick COUSIN est nommé **secrétaire de séance**.

N° 20150709-001

EAU POTABLE

CONSTRUCTION D'UNE USINE D'EAU POTABLE ET D'UN BÂTIMENT ADMINISTRATIF ET CLIENTÈLE POUR LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT POUR SIGNER LE MARCHÉ

Par délibération en date du 18 septembre 2014, le Conseil de Communauté a approuvé les objectifs globaux du programme pour la construction de la nouvelle usine des eaux de la Communauté Urbaine d'Alençon.

Les études et les travaux ont fait l'objet d'une mise en concurrence sous la forme d'un marché de conception réalisation. La Communauté Urbaine étant considérée comme entité adjudicatrice pour cette opération, ce marché a été passé sous la forme négociée.

A l'issue de deux auditions des candidats par un jury et suite à l'avis de ce jury sur les projets présentés par les trois candidats admis à présenter une offre, la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté Urbaine, lors de sa séance du 2 juillet 2015, a :

- classé les offres dans l'ordre suivant :

1- groupement DEGREMONT France ASSAINISSEMENT / EIFFAGE CONSTRUCTION MAYENNE / DAVID CRAS / ATELIER D'URBANISME A.U.A.O,

2- groupement STEREAU SAS / SOGETI INGENIERIE / G.T.M. NORMANDIE CENTRE / CABINET ANCRAGE,

3 - groupement OTV OUEST / QUILLE / L'AGENCE LE PRIOL PATRICK / UNIVERS / SARL CABINET BAGOT / SOCIETE IRH,

- attribué le marché au groupement DEGREMONT France ASSAINISSEMENT / EIFFAGE CONSTRUCTION MAYENNE / DAVID CRAS / ATELIER D'URBANISME A.U.A.O, ce dernier ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse compte tenu des critères de jugement des offres énoncés dans l'avis d'appel public à la concurrence et dans le règlement de consultation. Le montant de l'offre présentée par le groupement attributaire est de 12 986 950,00 € HT.

S'agissant d'un marché dont l'exécution dépassera l'exercice budgétaire, sa signature ne peut pas être autorisée par la délibération du 30 Avril 2014 qui autorise Monsieur le Président à signer les marchés lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer avec le groupement DEGREMONT France ASSAINISSEMENT / EIFFAGE CONSTRUCTION MAYENNE / DAVID CRAS / ATELIER D'URBANISME A.U.A.O un marché de conception réalisation pour la construction d'une usine d'eau potable et d'un bâtiment administratif et clientèle pour un montant de 12 986 950,00 € HT,

➤ **S'ENGAGE** à inscrire au budget de l'eau des exercices concernés les crédits nécessaires à l'exécution du marché, sur la ligne budgétaire 23-2315,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance publique est levée à 18h40.

Vu, Le Président,



Joaquim PUEYO

